

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Etaient Présents : Mmes et Ms, THERON Pierre-Jean, GACHET J.Michel , LAPORTE Gérard, LATASTE Christian, MAY Marylène, BATISSE Georges , BERTRAND Frédéric, COUBETERGUE Laurent, M. CROUZET Dominique , CRUZIN Evelyne, FAURE Emmanuelle, SERRA Edmond,

Absents ayant donné procuration : ANDRE Danièle (procuration M. LATASTE), BLANCAND Florence (procuration Mme CRUZIN), BOYREAU Annick (procuration M. THERON), LEFORT Caroline (procuration Mlle MAY), FRANCISCO Didier (procuration M. LAPORTE), GRAND Catherine (procuration M. BATISSE), VIDAL DE SOUSA Céline (procuration Mme FAURE),

secrétaire de séance : Evelyne CRUZIN

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion précédente, à l'unanimité.

I - C.C.E.J. - BUDGET UNIQUE 2010

Compte tenu des résultats 2009, il est équilibré à : 304.500 € en fonctionnement, soit en augmentation de 6.26%.

Les dépenses sont réparties de la façon suivante :

➤ Charges de gestion à caractère général	71.140,00 €
➤ Charges de personnel	232.360,00 €
➤ Autres charges de gestion	1.000,00 €

Les recettes sont les suivantes :

➤ Excédent 2009	13.311,25 €
➤ Subvention CAF	105.500,00 €
➤ Subvention communale	73.000,00 €
➤ Participation familles	70.000,00 €
➤ CNASEA	39.000,00 €
➤ Conseil général	2.188,75 €
➤ Autres recettes	1.500,00 €

Il n'y a pas de dépenses d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal accepte d'entériner ce budget, à l'unanimité dont sept procurations.

II - COMMUNE - BUDGET UNIQUE 2010

M. le Maire présente le budget 2010 qui s'élève à **2.694.303 €** toutes sections confondues. Il se décompose ainsi :

1/ Section Fonctionnement équilibrée à 1.745.840,24 €

Avec un excédent 2009 reporté de 265.260,24 €, il ressort un virement pour les recettes d'investissement de 354.077,62 €.

2/ Section Investissement équilibrée à 948.462,76 €

Les opérations sont les suivantes :

OP.30 - MOBILIER & MATERIEL	6.045 €
OP.31 - BATIMENTS COMMUNAUX	reste à réaliser 4.586,66 € + 47.600 €
OP.33 - VOIRIE -	344.813 € 22
OP.39 - ECOLE	reste à réaliser 13.789,37 € + 114.940 €

OP.40 - ECLAIRAGE PUBLIC	reste à réaliser 3.319,49 €	+	112.323 €
OP.57 - SALLE POLYVALENTE	reste à réaliser 2.832,85 €	+	5.850 €
OP.59 - VEHICULES - MATERIEL ROULANT			25.700 €
OP.65 - EGLISE	reste à réaliser 8.696,46 €		-----
OFI - Remboursement emprunts en capital			100.000 €
020 - Dépenses imprévues			18.005 € 02
001 - Déficit d'investissement 2009			97.961 € 69
Travaux en régie			42.000 €

En ce qui concerne les RECETTES, les principales sont les suivantes :

SUBVENTIONS ETAT/CONSEIL GENERAL	reste à réaliser 68.019 €	+	86.106 €
F.D.A.E.C.			10.920 €
F.A2I			9.000 €
F.C.T.V.A.			47.000 €
T.L.E.			48.800 €
Ventes terrain			65.000 €
Prélèvement s/fonctionnement			354.077 € 62

Après délibération, le conseil municipal accepte ce budget, à l'unanimité dont sept procurations.

III - COMMUNE - VOTE DES TROIS TAXES & DELIBERATIONS FINANCIERES

a) Vote des trois taxes

Compte tenu des différentes dotations revues à la baisse et les incertitudes actuelles, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire progresser les taux de 5 % et d'arrêter les nouveaux taux 2010 comme suit :

- TAXE d' HABITATION **18,35 %**
- FONCIER BATI **20,65 %**,
- FONCIER NON BATI **76,48 %**

Le produit attendu de l'application de ces trois taxes s'élève à **549.200 €**

Le conseil municipal accepte cette proposition à la majorité de 18 dont sept procurations et une abstention.

b) Subventions aux associations

Le montant de l'article 6574 s'élève à **33.000 €**

Le détail des subventions allouées aux associations, proposé par la commission, est présenté et voté ligne par ligne. Les présidents d'association élus ne participent pas au vote.

○ E.C.G.M. <i>M. COUBETERGUE sort</i>	1.900 €	(11 voix + 7 procurations)
○ A.S.C.C.G.	4.000 €	(12 voix + 7 procurations)
○ TENNIS	1.550 €	(12 voix + 7 procurations)
○ U.S.E.P.	6.500 €	(12 voix + 7 procurations)
○ TENNIS DE TABLE <i>M. CROUZET Sort</i>	230 €	(11 voix + 7 procurations)
○ A.P.E. ST SELVE	3.000 €	(12 voix + 7 procurations)
○ BIBE SAINT SELVAIS <i>M. LAPORTE sort</i>	500 €	(11 voix + 6 procurations)
○ SOLEIL D' AUTOMNE <i>M. LAPORTE sort</i>	500 €	(11 voix + 6 procurations)
○ LES AMIS DES ECURIES DE SAINT SELVE	3.000 €	(12 voix + 7 procurations)
○ SOCIETE DE CHASSE	460 €	(12 voix + 7 procurations)
○ ENTENTE JEANSOTTAISE <i>Mlle MAY sort</i>	400 €	(11 voix + 6 procurations)
○ ENTENTE JEANSOTTAISE (Excep) <i>Mlle MAY sort</i>	250 €	(11 voix + 6 procurations)
○ ASS. MARATHON DES GRAVES	2.400 €	(12 voix + 7 procurations)
○ SCENES BUISSONNIERES	3.000 €	(12 voix + 7 procurations)
○ ACPA - CATM	300 €	(12 voix + 7 procurations)
○ Divers (répartition sur délibération)	5.010 €	(12 voix + 7 procurations)

Le conseil municipal accepte ces propositions à l'unanimité, moins les conseillers sortants.

c) Répartition du compte 6232 : fêtes et cérémonies

Le montant de cet article est de : 15.000 €.

La répartition sera la suivante :

• FLEURS 11 nov. 8 mai et divers	300 €
• SCENES BUISSONNIERES	3.500 €
• RECEPTION et INVITATIONS DU MAIRE	300 €
• REPAS DU PERSONNEL	1.100 €
• OPERATION ROSE PLEIN LES YEUX	150 €
• NOEL DES ECOLES (livres, goûter, spectacle)	2.600 €
• ILLUMINATIONS	5.000 €
• COUPES, MEDAILLES	250 €
• RECEPTIONS DIVERSES	600 €
• SACEM	200 €
• JARDINS FLEURIS	400 €
• DIVERS	600 €

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité dont sept procurations.

d) Enveloppe régime indemnitaire

L'enveloppe nécessaire à assurer les primes annuelles à toutes les catégories de personnel (titulaires, non titulaires, contractuels de droit public ou privé sous forme d'IFTS, IHTS, IAT, IEMP , ...) a été reconduite dans le budget du personnel de 2010 pour un montant de 16.000 €.

M. de Maire fera établir l'arrêté d'attribution correspondant pour chaque agent. Une première partie sera réglée avec les salaires de Juin et la deuxième fin Novembre.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité dont sept procurations.

e) Affectations FDAEC

Le montant du FDAEC accordé par le Conseil Général est encore de 10.920 € cette année, il sera réparti sur les opérations suivantes :

- Opération « Matériel roulant » P.59 pour 25.000 € (achat tracteur)
- Opération « bâtiments communaux » P. 31 pour 13.000 € (charpente Mairie)

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité dont sept procurations.

f) Affectation FA2I

Une dotation a été votée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU. Il a été décidé d'octroyer une aide à l'investissement des communes du Canton, sur les mêmes critères que le FDAEC.

Le montant attribué à notre commune pour 2010 n'est pas encore fixé par la C.C.M. mais se situera entre 9.000 et 10.000 € et sera affecté aux travaux en régie et à l'achat de matériel.

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité dont sept procurations.

g) Vente de livres bibliothèque issus du « désherbage »

La commission « bibliothèque » a décidé de mettre en vente les livres provenant du « désherbage » au prix de :

- 0,50 € le livre
- 2,00 € les cinq livres

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité dont sept procurations.

Avant de passer au sujet suivant, dans le cadre de la recherche d'économie, M. GACHET informe ses collègues des prochains travaux prévus dans le bâtiment du bar restaurant le Saint Hubert - immeuble qui sur plusieurs années nous a coûté plus de 70.000 €. Compte tenu du rapport du loyer (4.344 € par an) il demande à ses collègues de prévoir une réunion pour réfléchir à cette charge et trouver une ou des solutions pour limiter les frais.

IV - DEMANDES DE SUBVENTIONS

1/ VOIRIE 2^{ème} tranche 2010

Le montant des travaux prévus pour cette deuxième tranche du marché de voirie s'élève à 178.691€ HT + honoraires 10.721,46 € soit **189.412,46 € HT et 226.537,30 € TTC**

Le financement de ces travaux est prévu de la façon suivante :

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ➤ subvention de l'état (DGE 25%) | 25.000 € |
| ➤ emprunt | 90.000 € |
| ➤ autofinancement | 111.537 € 30 |

Le conseil municipal est favorable à cette demande de subvention et charge M. le Maire de faire monter les dossiers.

2/ SANITAIRES ECOLE 2^{ème} tranche 2010

La première tranche a été subventionnée par la préfecture au titre de la DGE.

La deuxième tranche se monte à :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| ➤ Travaux : | 27.800 € HT |
| ➤ Honoraires Architecte | 2.919 € HT |
| ➤ Coordinateur sécurité | 877.50 € HT |
| ➤ Bureau contrôle | 800 € HT |

Soit 32.396,50 € HT et 38.746,21 € TTC

Le financement de ces travaux est prévu de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------------------|-------------|
| ➤ subvention de l'état (DGE 35 %) | 11.338 € 78 |
| ➤ autofinancement | 27.407 € 43 |

M. le Maire est chargé de faire monter les dossiers de demande de subvention.

3/ ATELIERS MUNICIPAUX

Estimation des travaux 300.000 € HT

Honoraires Architecte 34.050 € HT

Organismes de contrôle et SPS *non communiqué*

M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions des divers organismes dont préfecture DGE, conseil général, conseil régional ou subvention exceptionnelle de l'état.

4/ E.R.D.F.

Monsieur le Maire fait part aux Conseillers des frais importants générés par l'implantation de nouvelles constructions sur le territoire communal, notamment pour les frais **d'équipements électriques (extension ou renforcement de lignes)**, compte tenu de :

- l'article 18 de la loi 2000-18 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité,
- l'arrêté du 17 juillet 2008, publié au JO le 20 novembre 2008, indiquant les nouvelles modalités de facturation des raccordements applicables pour les opérations dont l'autorisation d'urbanisme a été déposée après le 1^{er} janvier 2009.

mais aussi pour l'aménagement des voies existantes ou la construction de voies nouvelles, ou bien tout autre aménagement ou réseaux facilitant l'accès aux propriétés.

Il propose à l'assemblée d'instituer une participation qui sera demandée aux propriétaires (ou lotisseurs) après négociation et par la rédaction d'une convention fixant toutes les conditions de cette participation.

Après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL décide :

- l'instauration, sur l'ensemble du territoire communal, d'une participation des propriétaires bénéficiaires, aux frais de réalisation de TOUS les équipements susceptibles d'être financés par la commune (voies, éclairage public, électricité, eau, assainissement, téléphone...)

- Les conditions de cette participation fixant le coût de la part du propriétaire riverain, seront librement précisées dans une convention spécifique établie entre la commune et le(s) propriétaire(s) ou lotisseur. Elle sera basée sur le coût réel des travaux et répartie entre les propriétaires, s'il y en a plusieurs, suivant des critères fixés dans la convention.
- La convention devra être signée par les deux parties avant l'acceptation du devis par la commune et avant le commencement des travaux. L'engagement sera ferme et définitif.
- Dès la fin des travaux, un titre de recette sera adressé au propriétaire par l'intermédiaire du percepteur.
- Monsieur le Maire est chargé d'effectuer toutes les démarches nécessaires, d'établir et signer la convention et toutes les pièces utiles pour mener à bien ce dossier.

V - MAITRISE D'ŒUVRE ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle au conseil les termes de la délibération du 5 mars 2009 autorisant le Maire à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction des ateliers municipaux et autorisant le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

Une consultation a été lancée le 10 février 2010 auprès de trois architectes.

Après étude des propositions, le choix de la commission s'est porté sur la candidature de Monsieur A. ALVARO qui propose un taux d'honoraires de 9.85 % et 1.50 % pour mission complémentaire OPC (ordonnancement, coordination et pilotage).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine le choix de la commission et autorise M. le Maire à signer le marché.